

OPERATION RURALE COLLECTIVE

HAUT-VIVARAIS

L'ORC est une démarche partenariale pour le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat de proximité.

Animée par la Communauté de communes Val'Eyrieux, elle concerne les communes de : *Devesset, Mars, Rochepaule, St-Agrève, St-André-en-Vivarais, St-Jeure d'Andaure.*

Au programme : aides à la modernisation, démarches de professionnalisation, conseils individuels, projets collectifs pour l'attractivité commerciale et artisanale du territoire.

Plus d'information auprès de l'animatrice de l'ORC et sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.valeyrieux.fr.

L'ORC est une démarche partenariale qui vous est proposée grâce à la participation financière et technique de :



ardèche
LE DEPARTEMENT

VAL'EYRIEUX
communauté de communes



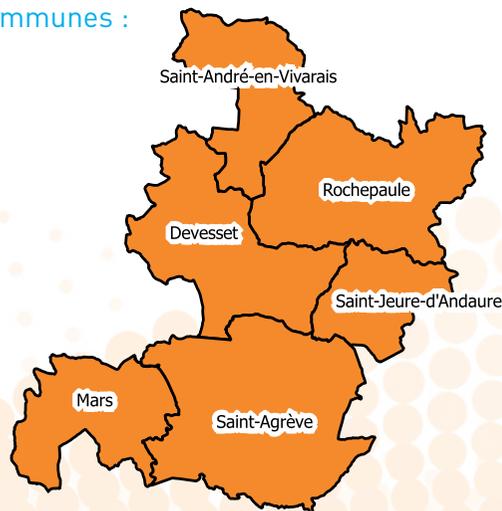
AUVERGNE – Rhône-Alpes



INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?

L'ORC du Haut-Vivarais concerne l'ensemble des artisans et commerçants inscrits au registre de la CCI ou de la CMA, ayant leur siège social sur l'une de ces communes :



PERMANENCES :

ORC HAUT-VIVARAIS

- Les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de chaque mois, de 13h30 à 17h.
- Au centre de télétravail du Haut-Vivarais : (13 Avenue des Cévennes)
07320 St-Agrève (en face de la Poste).

CONTACT :

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

Communauté de communes Val'Eyrieux
MORGANE MAITRIAS
Animatrice de l'ORC Haut-Vivarais
Tél : 09 70 65 01 17
Mail : m.maitrias@valeyrieux.fr

HAUT-VIVARAIS

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

2016
/ 2017

OPERATION RURALE COLLECTIVE

HAUT-VIVARAIS
3^{ème} TRANCHE

*Une opportunité
pour les entreprises
de proximité !*

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

Artisans, commerçants, vous pouvez bénéficier d'une aide pour vos projets d'investissements : aménagement des locaux, acquisition de matériel, développement d'outils numériques...

Les aides sont au maximum de 20 % du montant HT de l'investissement plafonné à 75 000 €.

Une majoration de 10 % peut être sollicitée si l'entreprise s'engage à la création nette d'un emploi pour les publics suivants : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, candidats à l'apprentissage.

*Vous êtes en création d'entreprise ?
Vous pouvez aussi être concerné
par le dispositif.*

ATTENTION

Votre dossier de demande d'aide complet doit être déposé avant le démarrage des travaux pour bénéficier des aides.

Pensez à anticiper et à prendre contact avec l'animateur ORC qui vous accompagnera pour monter votre dossier.

Pour les entreprises artisanales :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

• Diagnostic d'approche globale :

Cette démarche vous permet de faire le point sur l'organisation et le fonctionnement de votre entreprise et d'identifier les pistes d'amélioration. Un accompagnement personnalisé pour la mise en place des actions prioritaires peut aussi vous être proposé en fonction de vos besoins.



Cécile Greffe
Tél : 04 75 07 54 13
Mail : c.greffe@cma-ardeche.fr

Pour les entreprises commerciales et de services :
Chambre de Commerce et d'Industrie

• Ateliers collectifs de professionnalisation :

Venez approfondir des thèmes essentiels au maintien et développement de votre activité !
Sous forme d'ateliers collectifs et sur inscription, les thèmes sont définis selon les besoins et attentes des entreprises du territoire.

Exemples : présence web & e-commerce, attractivité du point de vente, fichier client, anglais, réglementation, fiscalité...



Patricia Loro
Tél : 04 75 36 16 73
Mail : patricia.loro@ardeche.cci.fr

LES ACCOMPAGNEMENTS

L'accessibilité :

Depuis le 1^{er} janvier 2015 tous les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à l'obligation de mise en conformité en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Grâce à l'ORC, il est encore possible de bénéficier d'aides pour vous mettre aux normes :

Les travaux de mise en conformité peuvent être aidés à hauteur de 20 % et vos chambres consulaires vous proposent des diagnostics, des conseils et un accompagnement individuel à carte.

La création d'entreprise :
Site de proximité Centre Ardèche

A travers « l'atelier des projets », le site de proximité propose un accompagnement individuel et/ou collectif aux personnes souhaitant créer une activité, qu'elles aient ou non une idée précise.



Informations, développement d'activités / locaux commerciaux : **Jacqueline DUDAL**
Création d'activité : **Nelle BERNANOSE**
Tél : 04 75 30 50 82
Mail : contact@siteproximitecentreardeche.fr